

# L'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques dans leur insertion socioprofessionnelle par les travailleurs sociaux



## Introduction

- En Suisse, les troubles psychiques touchent près de 17% de la population et représentent la principale cause d'attribution de rentes AI.
- Ces troubles entraînent souvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle.
- Cette expérience m'a amené à interroger le rôle et les pratiques des TS.

## Matériel et Méthodes

### Terrain :

- 4 articles scientifiques : Canada et France

### Objectifs :

- Les stratégies d'accompagnement
- Les ressources mobilisées
- Les limites rencontrées

### Procédures de traitement :

- Extraction ciblée
- Classement selon des catégories (stratégies, ressources, limites)

## Auteurs

- Brouillette, C., Hachey, R. & Mercier, C. (2003).
- Corbière, M., Bordeleau, M., Provost, G. & Mercier, C. (2002).
- de Pierrefeu, I., Corbière, M. & Pachoud, B. (2017).
- Pachoud, B., Marec, M.-G., & Corbière, M. (2017).
- Ulkücan Akın - étudiante HETS-FR

## Résultats

### Intervention auprès des bénéficiaires :

- Individualisation du parcours
- Soutien psycho-social, reprise de confiance, valorisation des capacités
- Accompagnement dans la durée

### Intervention auprès des employeurs :

- Sensibilisation à la santé mentale
- Soutien pour l'intégration ou le maintien de l'emploi
- Aménagement possibles des postes

### Les ressources :

- Endogènes : posture, éthique, compétences et connaissances des TS
- Exogènes : collaboration interprofessionnelle, mesures AI, emploi en milieu protégé

### Les limites :

- Préjugés persistants sur les troubles psychiques
- Logiques de rendement, manque de temps, surcharge

## Conclusion

- Processus complexe
  - Accompagnement individualisé et collaboratif
- Essentiel de :
- Renforcer les ressources disponibles
  - Améliorer la collaboration interprofessionnelle
  - Soutenir la formation des professionnels.

## Références

- Amstad, F. (2016). La santé psychique au cours de la vie. Promotion Santé Suisse.
- Office fédéral des assurances sociales. (2021). Offrir davantage de soutien aux personnes atteintes dans leur santé psychique.

